

PERSONNEL**Volume d'activité du personnel vacataire pour l'année 2014****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre du fonctionnement des directions de la jeunesse, des sports, des affaires culturelles, de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs, des bâtiments communaux, de la communication, ainsi que des services de la vie des quartiers, du parc automobile, du centre municipal de santé, il convient de déterminer le volume d'activité du personnel vacataire travaillant en complément du personnel titulaire permanent.

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs	Auxiliaires socio-éducatifs	94 612
Direction des sports	Auxiliaires études surveillées	2 948
Vie des Quartiers		
Direction de la jeunesse		
Direction des sports	Animateur sportif	7 935
Direction des affaires culturelles	Contrôleur	5 208
	Professeurs de beaux arts	3 571
	Pianiste accompagnateur	360
	Responsable de bar	300
	Projectionniste	250
	Intervenant culture	145
Direction des bâtiments communaux	Concierge remplaçant	18 954
Direction des sports		
Direction des affaires culturelles		
Parc automobile		
Vie des quartiers		
Centre municipal de santé		
Accueil des temps scolaires et de loisirs		
Service vacances		
Direction de la communication	Journaliste pigiste	133
	Photographe pigiste	80

Coût annuel : 2 083 969 €.

La dépense en résultant a été prévue au budget primitif.

PERSONNEL

19) Volume d'activité du personnel vacataire pour l'année 2014

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu ses délibérations en date des 18 novembre 2010 et 20 juin 2013 fixant le taux de rémunération des photographes pigistes et journalistes pigistes,

vu ses délibérations des 31 mars 2011 et 29 mars 2012 fixant le taux de rémunération du personnel vacataire,

considérant qu'afin de répondre à des besoins ponctuels ne présentant aucun caractère de continuité, il est nécessaire de recourir aux services de vacataires pour un certain nombre de directions de la Commune,

considérant qu'il convient dès lors de fixer pour l'année 2014 le volume d'activité du personnel vacataire travaillant en complément du personnel titulaire permanent pour les directions de la jeunesse, des sports, des affaires culturelles, de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs, des bâtiments communaux, de la communication et des services de la vie des quartiers, du parc automobile, du centre municipal de santé,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 38 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE, pour l'année 2014, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services conformément au tableau ci-dessous :

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs	Auxiliaires socio-éducatifs	94 612
Direction des sports	Auxiliaires études surveillées	2 948
Vie des Quartiers		
Direction de la jeunesse		
Direction des sports	Animateur sportif	7 935
Direction des affaires culturelles	Contrôleur	5 208
	Professeurs de beaux arts	3 571
	Pianiste accompagnateur	360
	Responsable de bar	300
	Projectionniste	250
	Intervenant culture	145
Direction des bâtiments communaux	Concierger remplaçant	18 954
Direction des sports		
Direction des affaires culturelles		
Parc automobile		
Vie des quartiers		
Centre municipal de santé		
Accueil des temps scolaires et de loisirs		
Service vacances		
Direction de la communication	Journaliste pigiste	133
	Photographe pigiste	80

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{er} JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 1^{er} JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014